

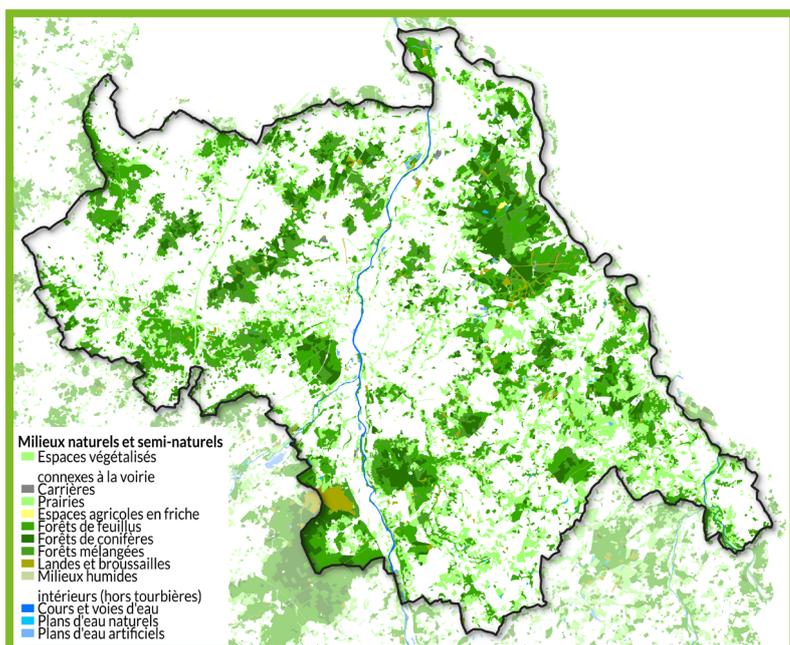


# Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut

Département

86

## Carte d'identité de la collectivité



© ARB N-A

**Superficie du territoire :** 1 135,75 km<sup>2</sup>

**Nombre d'habitants :** 84 098

**47 communes adhérentes**

### Espaces protégés :

- 1 Réserve Naturelle Nationale: Pinail
- 1 AP Protection de Biotope : Champignonnières des Pieds Grimaud
- 2 Sites classés : Vallée de la Vienne, Vallée de l'Anglin
- 2 Sites inscrits : Vallée de l'Anglin - villages et hameaux proches, Site d'Angles-sur-l'Anglin
- 2 Zones de Protection Spéciale : Forêt de Moulière, landes de Pinail, bois de Défens, du Fou et de la Roche de Bran, Plateau de Bellefonds
- 4 Sites d'Intérêt Communautaire : Vallée de l'Anglin et affluents, Carrières des Pieds Grimaud, Landes de Pinail, Vallée de l'Anglin
- 2 Parcs Naturels Régionaux : Brenne, Loire-Anjou-Touraine
- 7 Sites du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine : Les Bois de Chougnons, Carrières des Pieds Grimauds, Gravière de l'Écotière, Iles de la Vienne, Pelouses d'Angles-sur-l'Anglin, Vallée de la Vienne et du Clain
- 1 Zone humide d'importance internationale : Le Pinail

## Politique « biodiversité » du territoire

L'engagement de Grand Châtelleraut pour la préservation de la biodiversité a pris une réelle dimension politique lorsque en 2020, celle-ci a été lauréate de l'appel à projet régional «nature et transition».

Dès lors, l'élaboration de la trame verte et bleue a permis de travailler sur la continuité écologique sur l'ensemble du territoire.

S'en est suivie une phase opérationnelle de plantation de haies bocagères avec 10 communes volontaires aux abords de chemins ruraux afin de conforter les continuités écologiques.

Cette première phase a suscité un tel engouement auprès des autres communes, que Grand Châtelleraut a décidé de poursuivre et d'étendre cette politique de continuités écologiques, avec les partenaires associatifs historiques (GEREPI, Vienne Nature et LPO).

Cette 2ème phase sera axée sur les écosystèmes haies bocagères et mares.

Un troisième axe sur la préservation de la biodiversité portera, notamment sur la lutte contre l'Ambrosie, plus exactement sa propagation.

La présence de cette espèce envahissante n'a pas encore été confirmée sur le territoire mais la formation de référents permettra d'anticiper la détection en surveillant attentivement son éventuelle survenue.



Paysages Saint-Genest-d'Ambières

© IBOO création



Gestion des espaces publics et communautaires

© Nicolas Mahu

## Plan d'actions TEN

La Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut a été reconnue pour les actions suivantes :

### → **Plantation de haies le long des chemins ruraux**

Objectifs : renforcer les continuités écologiques ; favoriser des espèces locales ; assurer la pérennité des chemins ruraux ; sensibiliser le grand public et les scolaires, au travers d'animations pédagogiques ; promouvoir les atouts fonctionnels et écologiques des haies, pour des terrains agricoles ou privés.

### → **Création ou restauration de mares**

Objectifs : préserver des milieux remarquables tant pour la biodiversité qu'ils abritent que pour les enjeux de ressource en eau ; conforter les corridors écologiques ; créer de nouveaux réservoirs de biodiversité, facilitant ainsi le déplacement des amphibiens ou d'autres espèces telles que les odonates.

### → **Mise en place d'un plan de lutte contre l'Ambrosie**

Objectifs : mobiliser le maximum d'acteurs pour une modification de la périodicité d'intervention, adaptée à cette plante ; maîtriser l'expansion de l'ambrosie ; limiter ses conséquences sur les milieux naturels et agricoles ainsi que sur la santé publique.

### → **Sensibilisation, formation, communication visant à passer à l'action**

Objectifs : sensibiliser et former les techniciens et élus des communes de l'agglomération sur les actions de gestion de l'ambrosie et de haies ; former et sensibiliser les agriculteurs sur les fonctionnalités des haies et la reconnaissance et gestion de l'ambrosie ; informer le grand public sur les thématiques d'actions : ambrosie, mares, haies ; organiser des chantiers participatifs Grand public lors des plantations de haies sur les communes ; sensibiliser les enfants en milieu scolaire.



Opération Haies

© Christelle Revel

## Contact TEN

**GRAND  
CHÂTELLERAUT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**Christelle REVEL**  
Responsable Direction Biodiversité et Nature urbaine  
Grand Châtelleraut  
[christelle.revel@ville-chatelleraut.fr](mailto:christelle.revel@ville-chatelleraut.fr)

Une action réalisée par l'ARB NA dans le cadre de la Stratégie régionale pour la biodiversité, avec le soutien financier de :

